



L'an deux mille vingt-et-un, le 08 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, suite à la convocation transmise M. Robert MANDRAND, Maire.

Présents : M. MANDRAND Robert, M. BOYET Yves, Mme MIGUET Arlette, M. RODRIGUEZ Frédéric, Mme COURT Martine, Mme BROCHUD Aurélie, M. SERMET Patrick, Mme ROCHE Mireille, Mme LE GALL Nicole, Mme TEDESCO Muriel, M. MARTIN Patrick, Mme BARON Monique et M. BARDIN Alain.

Excusés : M. BOUVIER Hervé, M. MOLLARD Raphaël (procuration donnée à M. Patrick MARTIN).

ORDRE DU JOUR

Signature du compte-rendu du 08/02/2021.

La date de la matinée propre est décalée au 20 mars 2021.

I. Délibérations

1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GENERAL

VU les articles L 612-12, L 612-13 et L 612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 02/06/2020, approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Après avis de la Commission des Finances, en date du 23 février 2021, et Monsieur le Maire s'étant retiré,

Le Conseil municipal,

délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion 2020, à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE LE RESULTAT SUIVANT :

Fonctionnement :

| | |
|----------|---------------|
| Dépenses | 499 784, 99 € |
| Recettes | 628 610, 79 € |

Résultat de l'exercice : 128 825, 80 €

Investissement :

| | |
|----------|---------------|
| Dépenses | 62 553, 40 € |
| Recettes | 188 529, 88 € |

Résultat de l'exercice : 125 976, 48 €

Le résultat de clôture est le suivant :

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| - excédent de fonctionnement..... | 198 825, 80 € |
| - excédent d'investissement | 499 850, 34 € |

2°) Délibération approuvant le compte de gestion du budget communal.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Robert MANDRAND, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de
fonctionnement de : **198 825.80 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | | |
|---|-------------|---------------------|
| Résultat de fonctionnement | | |
| <u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | 128 825.80 € |
| <u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | 70 000.00 € |
| <u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | | 198 825.80 € |
| <u>D Solde d'exécution d'investissement</u> | | 499 850.34 € |
| <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> | | 511 528.66 € |
| Besoin de financement F | =E-D | 11 678, 32 € |
| AFFECTATION = C | =G+H | 198 825.80 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | | 148 825.80 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | | 50 000.00 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | | 0.00 € |

4°) Vote du budget général 2021

Le budget primitif 2021 s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

| | | |
|---------------------------|---|---------------|
| Section de fonctionnement | : | 614 160, 00 € |
| Section d'investissement | : | 757 546, 00 € |

Il est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été décidé de programmer la réalisation des investissements suivants :

- Installation d'une aire de jeux (réalisation en mars)
- Isolation ancienne école (prévue en avril)
- Remplacement des fenêtres location Mmes MOIROUD et DA SILVA (prévu en avril)
- Changement de l'épareuse (prévue en avril)
- Entretien du puits de l'école (prévu en juillet)
- Etude pour pose de caméras de vidéo surveillance
- Acquisition de matériel informatique pour l'école (prévue pour septembre)
- Installation d'un city park (prévu en septembre)
- Travaux au cimetière (reprise concession abandonnée)
- Aménagement d'un cheminement piéton (prévu octobre)
- Etude pour un projet de centrale bois pour le chauffage des bâtiments communaux : gymnase, salle des fêtes, locaux sportifs, ancien bâtiment scolaire, mairie)

5°) Vote du taux des taxes foncières bâties et non-bâties :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient lors du vote du budget de décider de la variation ou non des taxes foncières, il n'est pas possible pour 2021 de faire varier le taux de la taxe d'habitation car celle-ci est figée à son niveau de 2019 et elle ne s'appliquera bientôt que pour les résidences secondaires. La taxe d'habitation a été supprimée pour 80 % des contribuables (déterminés en fonction du niveau des ressources), pour les 20% restant la suppression de cet impôt s'effectuera en trois années jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023).

Il rappelle les taux en vigueur actuellement :

| | |
|--------------------------|----------|
| - Taxe d'habitation | : 8.93 % |
| - Taxe foncière bâti | :10.64 % |
| - Taxe foncière non bâti | :24.52 % |

Le Conseil Municipal avait appliqué une augmentation de 1% de la taxe foncière bâtie et non bâtie en 2020. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15, 90%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, de ne pas augmenter les taxes locales.

Ainsi, les taux appliqués en 2021 seront les suivants :

- Taxe foncière bâti :10,64 % + 15,90 % (taux départemental) = 26,54 %
- Taxe foncière non bâti :24,52 %

6°) Renouvellement du contrat à durée déterminée de M. THELU Nicolas

M. le Maire rappelle que M. THELU Nicolas a été recruté en contrat à durée déterminée pour la période du 04 janvier 2021 au 04 avril 2021, suite au départ volontaire de M. FORNELLI-DELLACA Johan qui a bénéficié d'une mutation sur la commune de ST JEAN-DE-BOURNAY.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 06 octobre 2021 le C.D.D de M. THELU. A l'issue de cette période le Conseil Municipal envisage de lui proposer la mise au stage, s'il satisfait aux compétences nécessaires à cet emploi.

7°) Attribution d'une subvention à l'Institut Médico Educatif de Meyrieu-les-Etangs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Institut Médico Educatif de Meyrieu-les-Etangs, a signé une convention avec la Commune, afin d'accueillir de jeunes mineurs en situation de handicap, dans le cadre de leur formation.

Ils réalisent gratuitement, divers travaux sur la Commune (entretien des rivières, réfection de peinture des menuiseries des bâtiments communaux ...), encadré par un professionnel de l'I.M.E, tous les jeudis depuis janvier 2021.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'I.M.E et/ou des bons cadeaux aux jeunes, afin de récompenser leurs efforts et de permettre à l'Institut d'organiser de nouvelles actions en faveur des jeunes. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'offrir des bons cadeaux pour une valeur de 500 € (cinq cent euros) à l'Institut Médico-Educatif de Meyrieu-les-Etangs, afin qu'ils récompensent les jeunes du travail accompli.

Le montant de cette dépense sera imputé sur le compte 6281 (Concours divers).

8°) Attribution d'une subvention au club de Foot pour l'entretien de la tonte du club de Foot en 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le club de Foot de la Commune assurait jusqu'en 2020, la tonte du terrain de Foot communal. A partir de 2021, la tonte du terrain sera assurée par les agents techniques.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention au club de Football pour les indemniser pour la tonte du terrain au cours de l'année 2020. Il propose de leur verser la somme de 700 €.

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de verser la somme de 700 € (sept cent euros), au club de Foot, en indemnisation pour la tonte du stade effectuer en 2020.

Le montant de cette subvention sera imputé sur le compte 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

9°) Attribution d'une subvention à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de St Jean-de-Bournay

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que l'association des jeunes sapeurs-pompiers de St Jean-de-Bournay, sollicite une subvention pour aider au financement des équipements individuels de protection et autres matériels pédagogiques.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention de 100 € (cent euros) à cette association.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 (**subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé**).

10°) Projet d'étude pour l'installation de vidéo surveillance

La Gendarmerie propose le conseil et l'étude gratuite via un bureau d'études.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la demande d'étude. Il conviendra de bien définir les zones concernées et de bien expliquer les contraintes et les réglementations.

11°) Remplacement de l'épareuse

Elle est utilisée environ 200 heures/an, avec 3 passages (printemps, été ambrosie, automne)

2 devis ont été demandés :

- La société CMS en Alsace (fabricant) propose un modèle à **10 692 € T.T.C.**
 - La société BALAND à La Côte St André propose une machine à **18 840 € T.T.C. + 6 720 € T.T.C**
- Il faudra demander l'option mono-levier plutôt que télé-flexible pour l'option mono-levier électrique.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un 3^{ème} devis soit demandé à l'entreprise MECAGRI.

La décision est reportée au mois d'avril.

II - Urbanisme

• Demandes de déclaration préalable :

- Demande de Mme DE OLIVEIRA Cécile - 2213 route de Vienne - section ZB n° 74, pour réaliser le crépi du mur de l'entrée.
- Demande de M. BADOIL Gilles - 05 Lot les Varilles - section AI n°225, pour la construction d'une piscine.
- Demande de M. PALLE Anthony - 1768 route de Lyon - section AD n° 163, pour la modification d'ouvertures et le changement de menuiseries.

- Demande de M. MOLLARD Raphaël - 1938 chemin du fouilleux - section AE n° 485, pour la pose d'une clôture grillagée.

III. Questions diverses

- Le marquage au sol des cédez-le-passage sont à refaire dans le lotissement. Tous les marquages au sol de la commune vont être repris ;
- Livre sur l'histoire de Beauvoir-de-marc est disponible en mairie au prix de 10 €. Prévoir de communiquer dessus.
- Cinéma en plein air en juillet/août 2021 : les frais sont pris en charge par Bièvre Isère Communauté. La Commune se porte candidat pour accueillir ces séances de cinéma.
- Salle informatique de l'école : Mme Monique BARON et la Directrice ont effectué un nettoyage et M. Patrick MARTIN effectuera un point sur l'état du matériel.
- Cérémonie commémorative de la guerre d'Algérie le vendredi 19 mars 2021 à 17h30. Il n'y aura pas de discours mais un dépôt de gerbe en présence de 2 élus et de 2 représentants des anciens combattants et des membres du Conseil municipal enfants.
- Accueil du Centre de loisirs de Pâques : La Commune mettra à disposition ses locaux pour accueillir une soixantaine d'enfants dans la salle des fêtes. L'accueil sera géré par Bièvre Isère Communauté.
- **Prochain conseil municipal prévu le lundi 12 avril à 18h30.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Ardion', with a large, sweeping flourish underneath.